

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 219

Artikel: Un nouveau moyen de propagande

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS	DIRECTION ET RÉDACTION	ADMINISTRATION	ANNONCES
SUISSE..... Fr. 5.—	M ^{lle} Emilie GOURD, Pregny	M ^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest	12 insert. 24 insert
ÉTRANGER... . 8.—	Compte de Chèques I. 943		La case, Fr. 45.— 80.—
Le Numéro.... . 0.25			2 cases, . 80.— 160.—
			La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Un nouveau moyen de propagande. — La quinzaine féministe: E. G.D. — Premier Congrès général de l'Enfant: Elisabeth DES GOUTTES. — De ci, de là... — Coups d'œil sur deux Expositions: I. L'Exposition suisse d'agriculture et les femmes: A. DEBRIT-VOGEL. II. L'Exposition bâloise du travail féminin: E. V.-A. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton:* Denise, pièce suffragiste: Bl. HAIN.

Un nouveau moyen de propagande

Nos lecteurs n'ont pas oublié le concours pour une pièce de théâtre suffragiste qu'ont organisé, l'hiver dernier, sept de nos Associations suffragistes romandes. La réunion du jury n'ayant pu avoir lieu qu'au printemps, la saison était alors trop avancée pour favoriser, sauf occasion spéciale, la mise à la scène des différentes pièces présentées. Mais maintenant que, de toutes parts, s'organise le travail de l'hiver et que tous les groupements féminins élaborent leur programme, nous tenons à leur signaler le très précieux moyen de propagande pour nos idées que constitue la pièce de théâtre suffragiste, et les ressources que leur offrent, tant les pièces primées au concours, que celles que leurs auteurs ont bien voulu laisser à la disposition des Associations féminines. Nous en donnons ci-après la liste avec quelques indications, en ajoutant que toutes peuvent être facilement montées et interprétées par des troupes de bons amateurs:

1^{er} prix: APRÈS LE DÉLUGE, par M^{lle} Emma Chenevard (Neuchâtel). (Plusieurs personnages et nombreux figurants; nécessite une mise en scène très soignée, un jeu rapide et varié, pour produire tout son effet. Pas de droits d'auteur.)

2^e prix: LE DROIT DE LA FEMME, par M. A. Leuba (Genève). (Plusieurs rôles d'hommes; pas de difficultés de mise en scène. Pas de droits d'auteur.)

Pièces non primées: PAS RIEN QUE CHEZ NOUS... (Cinq personnages; conviendrait pour milieux ouvriers. Pas de droits d'auteur.)

GUERRE AUX TYRANS. (Monologue pour jeune fille. Pas de droits d'auteur.)

L'IDÉE MARCHÉ... (Sept personnage. Droits d'auteur: en cas de bénéfice lors d'une représentation, que ce bénéfice soit versé à la caisse du *Mouvement Féministe*.)

SUFFRAGE FÉMININ. (Trois personnages, très peu d'action. Pas de droits d'auteur.)

POURQUOI PAS? (Quatre personnages; conviendrait bien pour groupement à la campagne. Pas de droits d'auteur.)

RÉUNION DE FAMILLE. (Dix personnages. Pas de droits d'auteur.)

AMES DE FEMMES. (Huit personnages. S'entendre avec l'auteur pour les droits d'auteur.)

ANGÈLE OU LA JEUNE SUFFRAGISTE. (Neuf personnages, facile à monter et à jouer; peut aussi être joué sur un théâtre de marionnettes. Pas de droits d'auteur.)

LE PÈRE DÉCIDE, tragédie. (Quatre personnages. Pas de droits d'auteur.)

LES IDÉES SUBVERSIVES D'ANNE-MARIE FONTENAY. (Dix personnages, tous féminins; facile à monter et à jouer. Pas de droits d'auteur.)

DENISE. (Paraît dans ce moment dans le *Mouvement*. Droits d'auteur: 5 fr. par représentation payante.)

S'adresser pour toutes ces pièces à la présidente du jury, M^{lle} Emilie Gourd, Pregny-Genève. Toutes étant encore en manuscrit, la copie des différents rôles est à la charge des Sociétés et groupements qui les feront représenter. Il sera répondu aux demandes suivant l'ordre de leur réception.

La Quinzaine Féministe

Le suffrage féminin en Grèce. — L'Idée marche... à Bagdad, sur les rives du Niger. — En marge de l'Assemblée de la S. d. N. — Une deuxième femme diplomate aux États-Unis. — Dernière heure: un succès en Argentine.

Le dernier numéro du journal féministe grec, notre confrère, *La Lutte de la Femme*, nous apporte les précisions qui nous manquaient encore au sujet de la reconnaissance par le Parlement hellénique du suffrage féminin municipal. Les organisations féminines avaient travaillé depuis longtemps dans ce sens, et leurs efforts avaient abouti, le printemps dernier, au dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée signé par 70 députés. Celle-ci avant de prendre ses vacances d'été remit toutes les affaires législatives et constitutionnelles en cours à deux Commissions, dont les décisions devaient être transmises pour ratification au gouvernement. Ce fut la Commission chargée d'étudier toutes les modifications proposées à la Constitution, qui, après une discussion assez chaude, dans laquelle M. Papanastassiou, député républicain, se montra féministe convaincu, vota à une forte majorité le projet de loi concernant le suffrage féminin, puis l'envoya au Président de la République pour signature. De ce fait est conféré aux femmes grecques âgées de plus de 30 ans et sachant lire et écrire le droit de vote, mais non pas d'éligibilité, dans les élections communales et municipales à partir de 1927. Dans deux ans donc, les femmes